

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

# **Epofix 82A**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Epofix 82A Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage





Contient: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Mention d'avertissement Attention
Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: 2;8

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965

Date d'établissement: 2003-12-19 Date de la révision: 2018-02-19 1/12 134-15960-603-fr-FR

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

Produit à chaud provoque des brûlures

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

### 3.2. Mélanges

		N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
		25068-38-6			(1)(8)(10)	Constituant
résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)		500-033-5		Skin Irrit. 2; H315		1
01-2119456619-26				Eye Irrit. 2; H319		
				Aquatic Chronic 2; H411		

- (1) Texte intégral des phrases H: voir point 16
- (8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas de brûlures: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Ne pas arracher le produit solidifié de la peau. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Motif de la révision: 2;8

Date d'établissement: 2003-12-19

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 2 / 12

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Peut polymériser suite à une montée en température.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), amines.

### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Exposition professionnelle

### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Motif de la révision: 2;8

Date d'établissement: 2003-12-19

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 3 / 12

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

**DNEL/DMEL - Travailleurs** 

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Seuil (DNEL/DMEL)		Туре	Valeur	Remarque
DNEL		Effets systémiques à long terme – inhalation	12.25 mg/m <sup>3</sup>	
		Effets aigus systémiques – inhalation	12.25 mg/m³	
		Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	
		Effets aigus systémiques – voie cutanée	8.33 mg/kg bw/jour	

### **DNEL/DMEL - Grand public**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Seuil (DNEL/DMEL)		Туре	Valeur	Remarque
DNEL		Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3.571 mg/kg bw/jour	
		Effets aigus systémiques – voie cutanée	3.571 mg/kg bw/jour	
		Effets systémiques à long terme – voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	
		Effets aigus systémiques – voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	

### PNEC

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.006 mg/l	
Eau de mer	0.001 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.018 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.996 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.1 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.196 mg/kg sol dw	
Oral	11 mg/kg alimentation	

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

### b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc au butyle, caoutchouc nitrile, PVC, néoprène, multicouche alcool de vinyle et d'éthylène.

### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide			
Odeur	Odeur faible			
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible			
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition			
Taille des particules	Sans objet (liquide)			
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible			
Inflammabilité	Ininflammable			
Log Kow	Sans objet (mélange)			
Viscosité dynamique	7000 mPa.s - 15000 mPa.s ; 25 °C			
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible			
Point de fusion	Aucun renseignement disponible			
Point d'ébullition	> 260 °C			
Taux d'évaporation	< 1 ; Acétate de butyle			

Motif de la révision: 2;8

Date d'établissement: 2003-12-19

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 4 / 12

Densité de vapeur relativ <mark>e</mark>	>1			
Pression de vapeur	4.6E-10 hPa; 25 °C			
Solubilité	L'eau; 0.00069 g/100 ml; 20 °C			
Densité relative	1.16 - 1.18 ; 20 °C			
Température de décomp <mark>osition</mark>	>350 °C			
Température d'auto-ignit <mark>ion</mark>	Aucun renseignement disponible			
Point d'éclair	266 °C; 1013 hPa			
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives			
Propriétés comburantes Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes				
pH	Aucun renseignement disponible			

## 9.2. Autres informations

Densité absolue	1160 kg/m³ - 1	180 kg/m³ ; 25 °C	

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec (certains) acides/(certaines) bases et avec les oxydants (forts). Réagit avec amines.

### 10.4. Conditions à éviter

### Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

## Toxicité aiguë

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Para	mètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		OCDE 420	> 2000 mg/kg		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		OCDE 402	> 2000 mg/kg		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL0		Autres	0.000008 ppm	5 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

### Corrosion/irritation

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposi	ition Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant				Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant		,		Lapin	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Motif de la révision: 2;8	Date d'établissement: 2003-12-19
	Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 5 / 12

Provoque une sévère irritation des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700°

duit de l'édetion. Dispriction A épichionnyamme l'esines époxyaiques (poids moléculaire moyen à 100)									
Voie d'exposition	Résultat		Méthode	Durée d	l'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
								valeur	
Dermique (sur les	Sensibili	sant	OCDE 429				Souris (femelle)	Valeur	
oreilles)								expérimentale	

### Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Non classé comme sensibilisant par inhalation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Parame	ètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL			50 mg/kg bw/jour				Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL			100 mg/kg bw/jour			13 semaines (3 fois/semaine)	(	Valeur expérimentale

### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)</u>

Résultat		Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans		OCDE 472	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
activation métabolique						
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique			Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimenta<mark>le) disponible sur le mélange</mark>

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

<u>produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)</u>

Résultat		Méthode	Durée d'exposition		Substrat d'essai	 Détermination de la valeur
Négatif		Test d'aberration			Souris (mâle)	Valeur expérimentale
		chromosomique				

### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

### Cancérogénicité

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimental<mark>e) disponible sur le mélange</mark>

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

<u>produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)</u>

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
d'exposition								de la valeur
Par voie orale	NOAEL	OCDE 453	15 mg/kg/j - 100	104 semaines (tous	Rat	Aucun effet		Valeur
(sonde			mg/kg/j	les jours)	(masculin/fémini	cancérogène		expérimentale
gastrique)					n)			

Motif de la révision: 2;8

Date d'établissement: 2003-12-19

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 6 / 12

### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

### Toxicité pour la reproduction

## Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 3	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	0, 0, ,	10 jours (gestation, tous les jours)	,	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL		bw/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	(,	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL		750 mg/kg bw/jour	,	Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Valeur expérimentale

### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

### Toxicité autres effets

Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Epofix 82A

Eruption/dermatite.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

### Epofix 82A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

<u>produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydique</u>s (poids moléculaire moyen ≤ 700)

roduit de reaction: bisphenoi-A-	Paramètre	Méthode		Durée	Organisme		Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Équivalent à OCDE 202	1.1 mg/l - 2.8 mg/l	48 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plante aquatiques	s ErC50	EPA 660/3 - 75/009	> 11 mg/l	72 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	EPA 660/3 - 75/009	4.2 mg/l	72 h	· ·	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	0.3 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50		> 100 mg/l	3 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

### Conclusion

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Motif de la révision: 2;8

Date d'établissement: 2003-12-19

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 7/12

<u>produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)</u>

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respi <mark>rométrie</mark>	5 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale
manométrique			

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode		Valeur		Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur	
AOPWIN v1.91		6.44 h		500000 /cm³	Valeur calculée	

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
OCDE 111 : Hydrolyse en fonction du pH	86 h; pH = 7		Valeur expérimentale

#### Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Epofix 82A

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
	Sans objet (mélange)				

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
BCF		31; Poids frais		Valeur estimative

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		2.64 - 3.78	25 °C	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

### 12.4. Mobilité dans le sol

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

(log) Koc

F	Paramètre		Méthode	Valeur Détermination de la val	
I	og Koc		SRC PCKOCWIN v2.0	2.65	QSAR

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	II 0 %		1.9 %	84.3 %	13.8 %	Valeur calculée

### Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Epofix 82A

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

**Eaux souterraines** 

Pollue les eaux souterraines

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997. Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09\* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

Motif de la révision: 2;8

Date d'établissement: 2003-12-19

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 8 / 12

### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible. Transporter vers un incinérateur agréé avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

### 13.1.3 Emballages

### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

, 3	oriteriant des residus de substantes	stangereuses ou contamines par de tels residus).
JBRIQUE 14: Inform	ations relatives au ti	ransport
Route (ADR)		
14.1. Numéro ONU		
Numéro ONU		3082
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU	
Nom d'expédition	. transport ac r circ	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Tom a expedition		(produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques
		(poids moléculaire moyen ≤ 700))
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport	100
Numéro d'identification d		90
Classe		9
Code de classification		M6
14.4. Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage		III
Étiquettes		9
14.5. Dangers pour l'environn	ement	
Marque matière dangere		oui
14.6. Précautions particulière		Çu.
Dispositions spéciales	3 a premare par ratinsatear	274
Dispositions spéciales		335
Dispositions spéciales		375
Dispositions spéciales		601
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les
Quantites innitees		matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse
		brute)
		proce,
Chemin de fer (RID)		
14.1. Numéro ONU		
Numéro ONU		3082
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU	
Nom d'expédition		Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700))
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport	(polids moleculative moyen = 700))
Numéro d'identification d		90
Classe	id daniger	9
Code de classification		M6
14.4. Groupe d'emballage		IVIO
Groupe d'emballage		III
Étiquettes		9
14.5. Dangers pour l'environn	aement	J J
Marque matière dangere		oui
14.6. Précautions particulière		Jour
Dispositions spéciales	s a prendre par i utilisateur	274
Dispositions spéciales		335
		375
Dispositions spéciales		
Dispositions spéciales		
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse
		brute)
		prutej
Voies de navigation intéri	eures (ADN)	
14.1. Numéro ONU	, ,	
Numéro ONU		3082
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU	
<u>_</u>	t.a.isportae i ono	
lotif de la révision: 2;8		Date d'établissement: 2003-12-19
.ca. de la revision. 2,0		
		Date de la révision: 2018-02-19
uméro de la révision: 0403		Numéro de produit: 33965

		Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700))
.4.3. Classe(s) de danger p	pour le transport	(polar moleculare mojen z 700))
Classe		9
Code de classification	_	M6
4.4. Groupe d'emballage		1110
Groupe d'emballage		III
Étiquettes	_	9
	onnoment	9
4.5. Dangers pour l'enviro		
	ereuse pour l'environnement	oui
	ières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales		274
Dispositions spéciales		335
Dispositions spéciales		375
Dispositions spéciales		601
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
r (IMDG/IMSBC)		
4.1. Numéro ONU		
Numéro ONU		3082
<u> </u>	do transport do l'ONILI	μου2
4.2. Désignation officielle Nom d'expédition	: de transport de l'ONO	Environmentally hazardous substance liquid as a dispersion and district
·		Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700))
.4.3. Classe(s) de danger p	oour le transport	
Classe		9
4.4. Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage		III
Étiquettes		9
4.5. Dangers pour l'enviro	onnement	
Polluant marin		p
	ereuse pour l'environnement	oui
		oui
	ières à prendre par l'utilisateur	274
Dispositions spéciales		274
Dispositions spéciales		335
Dispositions spéciales		969
Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
.4.7. Transport en vrac cor	info <mark>rmément à l'annexe II de la conventi</mark> c	on Marpol et au recueil IBC
	3/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
Annexe II de Marpol 73		
Annexe II de Marpol 73		
(ICAO-TI/IATA-DGR)	)	
	)	
(ICAO-TI/IATA-DGR)	)	3082
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU		3082
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition	e de transport de l'ONU	
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p	e de transport de l'ONU	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p	e de transport de l'ONU  pour le transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage	e de transport de l'ONU  pour le transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p	e de transport de l'ONU  pour le transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage	e de transport de l'ONU  pour le transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes	e de transport de l'ONU  pour le transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro	e de transport de l'ONU  pour le transport  onnement	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro Marque matière dange	pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9
(ICAO-TI/IATA-DGR) 4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition 4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro Marque matière dange 4.6. Précautions particulie	e de transport de l'ONU  pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui
(ICAO-TI/IATA-DGR)  4.1. Numéro ONU  Numéro ONU  4.2. Désignation officielle  Nom d'expédition  4.3. Classe(s) de danger p  Classe  4.4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  4.5. Dangers pour l'enviro  Marque matière dange  4.6. Précautions particulio  Dispositions spéciales	e de transport de l'ONU  pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui
(ICAO-TI/IATA-DGR)  4.1. Numéro ONU  Numéro ONU  4.2. Désignation officielle  Nom d'expédition  4.3. Classe(s) de danger p  Classe  4.4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  4.5. Dangers pour l'enviro  Marque matière dange  4.6. Précautions particulio  Dispositions spéciales  Dispositions spéciales	pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui  A97 A158
(ICAO-TI/IATA-DGR)  4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition  4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro Marque matière dange 4.6. Précautions particulio Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	e de transport de l'ONU  pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui  A97  A158  A197
(ICAO-TI/IATA-DGR)  4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition  4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro Marque matière dange 4.6. Précautions particulio Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui  A97 A158
(ICAO-TI/IATA-DGR)  4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition  4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro Marque matière dange 4.6. Précautions particulio Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	e de transport de l'ONU  pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui  A97  A158  A197
(ICAO-TI/IATA-DGR)  4.1. Numéro ONU Numéro ONU 4.2. Désignation officielle Nom d'expédition  4.3. Classe(s) de danger p Classe 4.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 4.5. Dangers pour l'enviro Marque matière dange 4.6. Précautions particulio Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	e de transport de l'ONU  pour le transport  onnement ereuse pour l'environnement ières à prendre par l'utilisateur	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))  9  III 9  oui  A97  A158  A197

 $\label{eq:Numero de la révision: 0403} Numéro de produit: 33965 \qquad \qquad 10 \ / \ 12$ 

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV		Remarque		
0 %				
0 g/l				

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Paramètre		Valeur paramétrique		te	Référence	
Épichlorhydrine		0,1 μg/l			Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.	

### **REACH Annexe XVII - Restriction**

REACH AIIIIEXE AVII - RES	triction			
, , ,				glement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisa <mark>tion de certaines substances dangere</mark> u				certains mélanges et articles dangereux.
		Dénomination de la substance, du	groupe de	Conditions de restriction
		substances ou du mélange		
· produit de réaction: bisphénol-A-		Substances ou mélanges liquides qu	ui sont	1. Ne peuvent être utilisés:
épichlorhydrine résines époxydiques	(poids	considérés comme dangereux au se		— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur
moléculaire moyen ≤ 700)		directive 1999/45/CE ou qui répond		obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des
, ,		critères pour une des classes ou car	égories de	cendriers,
		danger ci-après, visées à l'annexe I	du	— dans des farces et attrapes,
		règlement (CE) no 1272/2008:		— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être
		a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2	6 et 2.7, 2.8	utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
		types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 ca	tégories 1	2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le
		et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 typ	oes A à F;	marché.
		b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3	.7 effets	3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons
		néfastes sur la fonction sexuelle et		fiscales, un parfum ou les deux et:
				— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives
		les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;		destinées au grand public,
		c) la classe de danger 4.1;		— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.
		d) la classe de danger 5.1.		4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le
				marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles
				décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
				5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la
				classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les
				fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les
				exigences suivantes:
				a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand
				public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes
				remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010,
				"L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
				b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand
				public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière
				lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires
				potentiellement fatales";
				c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au
				grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut
				excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.
			١ '	6. Au plus tard le 1 er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits
				chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue
				de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec
				R65 ou H304 et destinés au grand public.
				7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des
				huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent,
				pour le 1 er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État
				membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles
				lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres
				mettent ces données à la disposition de la Commission.»
Législation nationale Belgiq	ш		1	
	ue			
Epofix 82A				
Aucun renseignement	disponil	ble		

Aucun renseignement disponible

### Législation nationale Pays-Bas

Epofix 82A

Waterbezwaarlijkheid A (2)

### Législation nationale France

Epofix 82A

Motif de la révision: 2;8

Aucun renseignement disponible

Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 11 / 12

Date d'établissement: 2003-12-19

### Législation nationale Allemagne

Epofix 82A

2; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du WGK <mark>27 juillet 2005 (Anhang 4) et V</mark>erordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) du 18 avril 2017

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

TA-Luft 5.2.5; 1

## Législation nationale UK

Epofix 82A

Aucun renseignement disponible

### Autres données pertinentes

Epofix 82A

Aucun renseignement disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(\*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG **CE50** Concentration Efficace 50 % CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL **Derived Minimal Effect Level** DNEL Derived No Effect Level

EC50 in terms of reduction of growth rate FrC50 NOAEL No Observed Adverse Effect Level NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique **PNEC Predicted No Effect Concentration** 

**Sludge Treatment Process** vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

### Limites de concentration spécifiques CLP

STP

• • •				
	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines	C ≥ 5%	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 0)
	époxydiques (poids molé <mark>culaire moyen ≤ 700)</mark>			
		C≥5%	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 0)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas resp<mark>onsable des modifications apportées p</mark>ar des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2003-12-19 Motif de la révision: 2:8 Date de la révision: 2018-02-19

Numéro de la révision: 0403 Numéro de produit: 33965 12 / 12